

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame PINEAU, Maire.

Étaient présents : MM. PINEAU, Maire, MORTEAU, Alain BODET, SIRET, ALTARE Adjoints, BEVILLON, LANDAIS, BRIEAU, VERDEAU, DURAND, CROISÉ, REMAUD, HAYREAU, BONNIN, GUICHETEAU, GUÉRIN, MERLET, BARRAUD, HERBRETEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- ✚ Monsieur RIFFAUD, ayant donné procuration à Monsieur Frédéric ALTARE,
- ✚ Madame DELAIRE, ayant donné procuration à Monsieur Alain BODET
- ✚ Madame PIVETEAU, ayant donné procuration à Madame Marie-Hélène SIRET
- ✚ Madame LIMOUZIN, ayant donné procuration à Monsieur André MORTEAU,
- ✚ Madame Nathalie BODET, ayant donné procuration à Madame Yolande PINEAU,
- ✚ Monsieur CREPEAU ayant donné procuration à Monsieur David MERLET

Absents :

- Madame CHAUVIÈRE
- Monsieur GABORIAU

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil. Madame REMAUD est élue à l'unanimité.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur REZEAU, responsable de l'agence VEOLIA de Sainte-Florence présente le rapport annuel 2008 du service de l'assainissement selon les quatre chapitres suivants :

1. centre opérationnel et agence Est -Vendée
2. la délégation de service public
3. le patrimoine, les usagers et les volumes
4. le bilan 2008

Le centre opérationnel et l'agence Est-Vendée : 60 personnes travaillent à Sainte-Florence où il existe un service d'astreinte 7jours/7 et 24h/24.

L'appel d'un client au 0811 902 902 déclenche une astreinte de niveau 1 (5 ou 6 personnes)
L'astreinte de niveau 2 est déclenchée par les systèmes de télésurveillance des installations lorsqu'un défaut apparaît.

La délégation : le contrat d'affermage signé le 1^{er} juillet 1992, a été modifié par 4 avenants successifs et court jusqu'au 30 juin 2017.

Le patrimoine, les usagers et les volumes :

1520 usagers

145812 m³ facturés ; on observe à ce propos une baisse de la consommation d'eau des usagers entre 2007 (légèrement >96 m³/an) et 2008 (légèrement < 96 m³/an)

29,743 km de réseaux de collecte (28,597 km en gravitaire et 1,146 km en refoulement)

6 postes de relèvement (Bois Jaulin, Belle entrée, château, le Cormier, le Roulin, le Stade (supprimé en 2008)) 2 stations de dépollution :

- ✚ croix blanche calibrée pour 3150 équivalents/habitants et construite en 1995
- ✚ lagune naturelle de la Belle Entrée, calibrée pour 900 équivalents/habitants et aménagée en 1984 avec 3 bassins

Le bilan 2008

- ✚ 1301 usagers sont raccordés à la station de la Croix Blanche

- + 2.4 habitants/foyer
 - + Coefficient 0.8
 - + Soit 2498 équivalents/habitants
 - + La capacité résiduelle de la station est donc de 399 habitants
 - + On observe des entrées d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement (inversions de branchements ou eaux d'infiltration quand le réseau n'est pas totalement étanche).
 - + L'épandage agricole participe à la valorisation des boues produites : en 2008, 433 tonnes de boues ont été valorisées représentant 23.6 tonnes de matières sèches
 - + Les 10 tonnes de sous-produits (refus de dégrillage, sable) ont été portées en centres d'enfouissement.
- + Les opérations d'entretien menées en 2008 ont été les suivantes :
- o 980 mètres préventivement curés
 - o 2 désobstructions
 - o 573 mètres d'inspections télévisées
 - o 67 contrôles de branchements dont 5 branchements neufs
 - o 9 enquêtes diverses

Les améliorations proposées par l'exploitant s'articulent en neuf points :

- + Finalisation de la convention de rejet avec l'entreprise MALINE-THOMAS,
- + Mise en place provisoire d'une aération sur le premier bassin de la lagune de la Belle Entrée,
- + Étude pour la réalisation d'un stockage complémentaire des boues afin de pallier le manque d'autonomie actuel et éviter les épandages en automne,
- + Étude de faisabilité pour le lancement d'une campagne de tests à la fumée dans les réseaux d'assainissement,
- + Il n'existe pas d'arrêté d'autorisation de rejet en milieu naturel pour la lagune de la Belle Entrée ; une demande en lien avec les services de la police de l'eau serait souhaitable,
- + Mise en place de capteurs de mesure de débit sur le réseau des eaux usées couplés à la pluviométrie, afin de détecter les zones collectant des eaux parasites,
- + Mise en place d'une convention d'entretien des bacs à graisse des bâtiments communaux permettant une gestion optimale du système d'assainissement,
- + Mise en place d'une gestion patrimoniale du réseau d'eaux pluviales (numérisation du réseau, programme préventif de curage, inspections télévisées etc.),
- + Relance de la démarche « puits » correspondant à une volonté d'égalité des usagers devant le service public de l'assainissement (usagers équipés de puits qui ne sont pas assujettis à l'assainissement bien que leurs eaux usées y aillent).

Pour une consommation moyenne annuelle de 120 m³/foyer la facture d'assainissement s'est élevée à 305 €uros en 2008.

Madame le Maire remercie Monsieur REZEAU et son collaborateur de leur intervention

ORDRE DU JOUR

CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE PUBLIC AUX ESSARTS – PRINCIPE DE L'ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE ZN 71

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, Constate que la propriétaire est favorable à la vente mais que le prix demandé par elle lui semble non fondé compte-tenu de la constructibilité limitée de la parcelle,

Donne un avis favorable à l'acquisition de la parcelle ZN 71 ci-dessus et suggère que la commune fasse parvenir à la propriétaire une promesse d'achat à terme pour un montant de 168 182.50 €uros (cent soixante huit mille cent quatre vingt deux euros cinquante) net vendeur,

Autorise toutefois, en cas de discussion, l'utilisation de la marge de négociation de 10% maximum permise à la commune,

Dit que le fermier sera indemnisé sur la base du protocole départemental signé le 28 janvier 2009 entre le Trésorier-payeur général de la Vendée, le Président de la chambre d'agriculture de la Vendée et le Président de la FDSEA de la Vendée, en fonction du pourcentage que représente la parcelle à acquérir par rapport à l'ensemble des parcelles constituant son exploitation.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents utiles relatifs à cette acquisition par la commune pour permettre la construction d'un collège public aux Essarts, de même que l'acte d'acquisition en l'étude de Maître Hubert MAIGRE notaire associé aux Essarts.

REMBOURSEMENT COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE GASTON CHAISSAC DES FRAIS DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DE LA CANTINE SCOLAIRE

Sur le rapport de Monsieur MORTEAU, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser à terme échu à l'association de parents d'élèves de l'école Gaston Chaissac, les montants ci-après :

2è trimestre 2008/2009

Surveillance élémentaire et maternelle

[(1.33h/jx5 personnes)]

42 jours dans le trimestre,

	Salaire brut	charges patronales	total
Intervenant n°1 (1.33h/j)	535.19	78.36	613.55
Intervenant n° 2 (1.33h/j)	535.19	78.36	613.55
Intervenant n° 3 (1.33h/j)	535.19	78.36	613.55
Intervenant n° 4 (1.33h/j)	535.19	78.36	613.55
Intervenant n° 5 (1.33h/j)	535.19	78.36	613.55
			3067.75

Entretien

1.17h/j x 1 personne

	Salaire brut	charges patronales	total
Intervenant (1.17h/j)	470.81	68.46	539.27

3^e trimestre 2008/2009

**Surveillance élémentaire et maternelle
54 Jours dans le trimestre**

	Salaire brut	charges patronales	total
Intervenant n°1 (1.33h/j)	688.11	100.75	788.86
Intervenant n° 2 (1.33h/j)	688.11	100.75	788.86
Intervenant n° 3 (1.33h/j)	688.11	100.75	788.86
Intervenant n° 4 (1.33h/j)	688.11	100.75	788.86
Intervenant n° 5 (1.33h/j)	688.11	100.75	788.86
			3944.30

Entretien

	Salaire brut	charges patronales	total
Intervenant (1.17h/j)	605.33	88.02	693.35

Total (a)

8244.67

1^{er} trimestre 2009/2010

**Surveillance élémentaire et maternelle
56 Jours dans le trimestre**

	Salaire brut	charges patronales	total
Intervenant n°1 (1.33h/j)	722.60	105.80	828.40
Intervenant n° 2 (1.33h/j)	722.60	105.80	828.40
Intervenant n° 3 (1.33h/j)	722.60	105.80	828.40
Intervenant n° 4 (1.33h/j)	722.60	105.80	828.40
Intervenant n° (1.33h/j)	722.60	105.80	828.40
			4142.00

Entretien

	Salaire brut	charges patronales	total
Intervenant (1.17h/j)	635.68	92.44	728.12

Total (b)

4870.12

Total général (a+b)

13114.79

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL CONCERNANT LES TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN « RIVIÈRES ET AFFLUENTS » DU BASSIN VERSANT DE GRAND-LIEU, SOLLICITÉE PAR LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE GRAND-LIEU

Le conseil municipal, sur le rapport de Madame le Maire, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et de déclaration d'intérêt général concernant les travaux de restauration et d'entretien « rivières et affluents » du bassin versant de Grand-lieu sollicitée par le syndicat du bassin versant de Grand-lieu et dit que la délibération sera notifiée à Monsieur le Président du syndicat du bassin versant de Grand-lieu ainsi qu'à Monsieur Michel RENAUD, Commissaire-enquêteur, 10 impasse Haute de la Marrière, 44300 NANTES.

DÉCISION MODIFICATIVE COMMUNE N°3

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, prend la décision modificative commune n° 3 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Opération n° 145 – bâtiments – article 2115 – fonction 020	- 3000 €uros
Opération n° 114 – groupe scolaire – article 2188 – fonction 212	+ 3000 €uros

Monsieur MORTEAU précise qu'il s'agit d'achat de tables et de chaises pour le groupe scolaire et que le montant dépassait celui prévu au budget (tarif préférentiel pour achat groupé par lot de 30).

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR RÉNOVATION DE FACADES, TOITURES, ZINGUERIE

Sur le rapport de Frédéric ALTARE, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 1 143 €uros à Monsieur Claude MICHEL, pour les travaux d'isolation des façades de son immeuble, 72 La Thibaudière.

MULTI ACCUEIL PATOUILLE ET PIROUETTE – APPLICATION DE LA PSU – ACTUALISATION DES TAUX D'EFFORT ET DES TARIFS – RÉSERVATION DE LA STRUCTURE AUX SEULES FAMILLES HABITANT LES ESSARTS – CRÉATION D'UN TARIF PARTICULIER EN CAS DE DÉPASSEMENT D'HORAIRE NON JUSTIFIÉ

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des nouveaux taux de la PSU, détermine les modalités de calcul ainsi que les montants des participations familiales pour l'accueil régulier et occasionnel des enfants essartais de moins de 4 ans et de 4 à 6 ans. Le conseil confirme que la demande des seules familles essartaises excédant les capacités maximales d'accueil, la structure Patouille et Pirouette est réservée aux enfants habitant les Essarts et crée un tarif horaire particulier de 5 €uros automatiquement applicable aux familles ne prévenant pas la structure d'un éventuel retard pour venir rechercher leurs enfants et précise que dans ce cas toute heure « supplémentaire » entamée sera intégralement due.

Anthony GUERIN est surpris que des parents dépassent l'horaire pour venir chercher leurs enfants. Il lui est arrivé d'être appelé par le multi-accueil, 10 mn avant la fermeture pour récupérer son enfant.

Il précise également qu'il a remarqué que le personnel du multi-accueil ne respectait pas lui non plus les horaires d'ouverture de la structure. Il souhaiterait que le rappel soit fait aussi au personnel d'embaucher à l'heure. Le Conseil Municipal acquiesce pour qu'un rappel soit fait à ce niveau.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ESSARTS : SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE, DOTATION DE SOLIDARITÉ, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal,, donne un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes du Pays des Essarts en ce qui concerne les compétences sentiers de randonnée pédestre, dotation de solidarité et assainissement non collectif.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- ◆ Madame le Maire indique que Vendée Eau a fourni 12 carafes d'eau à la Mairie des Essarts pour inciter à boire l'eau du robinet lors de réunions, vins d'honneur...
- ◆ Les travaux de démolition du Malta commencent le vendredi 24 juillet après un constat d'état des lieux avant travaux (prises de photos à 9h30 en présence de Nicolas GRIMAUD de l'Entreprise GRIMAUD TP).
- ◆ Centre de Loisirs : la réunion prévue le 22 juillet a été annulée en raison des congés des élus. Elle est reportée au 1^{er} septembre à 10 heures.
- ◆ Les travaux des 3 logements HLM au Petit Bourbon ont commencés le 1^{er} juillet.
- ◆ Problèmes d'inondation liés à l'orage du vendredi 17 juillet :

Frédéric ALTARE indique que des riverains de la rue des Sables ont été inondés suite aux fortes pluies. La réception du chantier a été annulée et l'entreprise a reçu un courrier pour régler les désordres. Un mail a été adressé ce jeudi 23.07 au Cabinet Susset pour demander qu'il nous fasse part de leurs observations et de leurs conseils pour pallier ces problèmes d'eaux pluviales.

Un riverain de l'avenue de la Promenade a été inondé. Il se demande si ce n'est pas dû aux travaux de changement de buses récemment effectués.

Rue de la Ramée et rue du Docteur Henry Poirault : des riverains ont également connu des problèmes d'inondation. L'écoulement passant par une parcelle privée ne suffisait pas.

- ◆ Madame le Maire indique qu'elle a reçu un courrier de Gilles CHARNEAU au sujet d'une canalisation passant sur sa parcelle et datant du lotissement Delaire.
- ◆ Elle a reçu également un courrier de Petit Motos signalant son mécontentement quant au déplacement du passage piétons qui ne se trouve plus face à son magasin. Elle rappelle que ce déplacement a été vu en commission d'urbanisme pour desservir les allées du Manoir. Un courrier réponse en ce sens lui a été fait.
- ◆ Les travaux de la salle de tennis commenceront en septembre.
- ◆ Le camping est en vente à la fin de l'année.

Actuellement, les gérants ont passé une annonce pour vendre leurs mobil homes et caravanes. Ces mobil homes et caravanes, s'ils sont vendus, devront être enlevés avant la vente

Anthony GUERIN demande à ce qu'un courrier soit fait aux gérants pour qu'ils le précisent aux éventuels acheteurs. Alain BODET rappelle que la Commune est propriétaire d'un mobil home sur ce camping.

Madame le Maire précise que 2 agences ont le dossier avec des clients potentiels. Si la vente n'est pas conclue en fin d'année, il faudrait refaire une régie plutôt que de le remettre en affermage.

- ◆ Fabien HERBRETEAU indique qu'il y a toujours une voiture en stationnement dans l'allée face au Collège.
- ◆ Marie-Hélène SIRET et Marie-Bernadette CROISE indique également le stationnement prolongé d'une voiture au parking du Donjon.
- ◆ Un marchand ambulant est installé dans la ZI la Belle Entrée. Madame le Maire rappelle qu'il paie un droit d'emplacement.
- ◆ Fabien HERBRETEAU demande si Monsieur BAGLIONE a été averti de la décision prise par le Conseil Municipal quant au projet de la sablière. Madame le Maire répond qu'un courrier lui a été transmis indiquant que la majorité du Conseil Municipal était contre ce projet.
- ◆ Fête du 14 juillet : David MERLET remercie ses collègues Conseillers Municipaux pour leur aide apportée au montage des stands, tenue du bar, démontage, etc.... L'année prochaine, la tenue du bar sera organisée différemment.
- ◆ Feu d'artifice : Madame le Maire informe le Conseil qu'un courrier a été adressé à Jacques Couturier lui faisant part des problèmes rencontrés (trous) entre la bande son et le spectacle pyrotechnique.
- ◆ Il n'y aura pas de Conseil Municipal en Août. Prochaine réunion le jeudi 24 septembre 2009.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h 55 minutes.